



BAUZY

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL BAUZY JEUDI 21 MAI 2026

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- **Autorisation signature convention 2026 Pole Ados**
- **Autorisation signature convention 2026 ALSH**
- **Création d'un poste de Secrétaire Générale de Mairie**
- **Autorisation signature mandat de vente sans exclusivité**
- **Désignation des membres au sein de la CLECT**

PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

POINT RH

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL BAUZY JEUDI 21 MAI 2026

DELIBERATIONS

CONTEXTE



**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES ET ACTIONS EDUCATIVES ET
PEDAGOGIQUES DU POLE JEUNESSE
DE LA COMMUNE DE MONT-PRÈS-CHAMBORD**

ENTRE

La commune de Mont-près-Chambord, représentée par son maire en exercice, Monsieur Philippe DUBOIS

ET

La commune de Bauzy, représentée par son maire en exercice, Monsieur Henry LEMAIGNEN

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) liant les communes, la CAF, la MSA, le département et l'intercommunalité, il a été prévu la poursuite des activités et actions éducatives/pédagogiques du pôle Jeunesse sur la commune de Mont-près-Chambord.

La commune de Bauzy facilitera, pour les jeunes de 11/17 ans résidant sur son territoire, l'accès aux activités et actions éducatives et pédagogiques du pôle jeunesse du Service à la population de la commune de Mont-près-Chambord.

Les actions et activités accessibles par le biais de la présente convention sont :

- Les pôles adolescents extrascolaire et périscolaire (les actions et activités pouvant découler du pôle adolescents)
- Les camps et mini-camps

DELIB N° 1

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR LE POLE ADOS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet

La présente convention fixe les conditions par lesquelles la commune de Mont-près-Chambord ouvre ses activités et actions éducatives et pédagogiques aux jeunes de la commune de Bauzy. En contrepartie la commune de Bauzy s'engage à participer financièrement au projet ados.

La commune de Mont-près-Chambord s'engage à permettre l'accès à ses activités et actions éducatives et pédagogiques aux jeunes de 11/17 ans de la commune Bauzy.

Les jeunes de la commune de Bauzy bénéficieront des mêmes modalités d'accès et de services que les jeunes Montais :

- Mêmes tarifs,
- Mêmes priorités d'inscription,
- Mêmes informations des familles sur les accueils.
- Mêmes conditions d'inscription sur l'Espace famille

La participation des jeunes de 11/17 ans de la commune de Bauzy reste cependant soumise aux conditions règlementaires en vigueur, malgré la signature de la présente convention :

Les jeunes doivent remplir les conditions d'âge (11/17 ans).

Les parents doivent remplir l'intégralité du dossier d'inscription et la fiche sanitaire sur l'Espace famille.

Les familles doivent inscrire et réserver les activités par le biais de l'Espace famille.

Les jeunes doivent respecter le règlement intérieur du pôle ados.

Article 2 : Désignation des locaux

Outre les activités, les sorties et les actions qui auront lieu en extérieur, les jeunes seront accueillis sur la commune de Mont-près-Chambord dans les locaux suivants :

- *ALSH des Grotteaux*, complexe sportif Marcel Paul
Locaux n°411501002
727 route des Grotteaux 41250 Mont-près-Chambord
- *Espace Michel LHOMMEDE*
Rue des écoles 41250 Mont-près-Chambord
- *Antenne ados de Huisseau-sur-Cosson* (face à l'accueil de loisirs)
253 route de Chambord 41350 Huisseau-sur-Cosson

Afin de favoriser l'itinérance du projet adolescents sur le bassin du collège de Bracieux, la commune de Bauzy permettra l'accès à une salle ou un équipement de son territoire. Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune de Bauzy fournira à la commune de Mont-près-Chambord le dernier procès-verbal de sécurité en cours de validité de la salle ou de l'équipement désigné ci-dessous :

L'ensemble des locaux feront l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services du SDJES. Tout changement de locaux sera déclaré.

DELIB N° 1

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR LE POLE ADOS

Article 3 : Participation financière

La commune de Bauzy participera financièrement sur le reste à charge de l'année N, après déduction de toutes les aides (CAF, MSA), les participations des familles et des subventions possibles.

La commune de Bauzy s'engage à compenser financièrement la commune de Mont-près-Chambord dans le courant du premier trimestre de l'année N+1. Cette compensation aura lieu sur présentation d'un état de présence des jeunes et d'une facture.

La commune de Bauzy participera financièrement selon les présences réelles de jeunes de sa commune.

Calcul en cas de participation au pôle ados

$$\frac{\text{RESTE A CHARGE}^\dagger}{\text{Nombre de jeunes adhérents}} = X * \text{Nombre de jours de présence}$$

$$\frac{\quad}{\text{Nombre de jours d'ouverture du pôle ados}}$$

*Exemple : (10 000 € / 147 jeunes / 90 jours d'ouverture) * 15 jours de présence de Pierre*

Calcul en cas de participation aux camps et/ou mini-camps

$$\frac{\text{RESTE A CHARGE}^\dagger}{\text{Nombre de journées jeunes}} = X * \text{Nombre de jours de présence}$$

*Exemple : (10 000 € / 250 journées jeunes) * 5 jours de présence de Pierre*

Les deux cas peuvent s'additionner selon la réalité des actions et activités fréquentées par les jeunes.

La commune de Mont-près-Chambord s'engage à fournir sur demande de la commune de Bauzy l'ensemble des justificatifs et éléments ayant servis pour établir la participation financière de la commune.

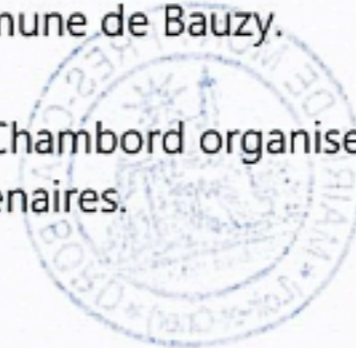
[†] Le reste à charge correspond aux dépenses réalisées (fonctionnement, investissement, frais de personnel) diminuées des recettes encaissées (CAF, participation des familles)

Article 4 : Le suivi du projet



La commune de Mont-près-Chambord s'engage à fournir tous les trimestres par le biais de son coordinateur jeunesse, un état de présence des jeunes à la commune de Bauzy.

Afin de suivre l'évolution du projet, la commune de Mont-près-Chambord organisera au moins une fois par an une réunion de suivi et de bilan pour les communes partenaires.



Article 5 : Les interlocuteurs et techniciens du projet

Dans le but de faciliter et fluidifier les échanges, il faut noter que la commune de Mont-près-Chambord est représentée par :

- ❖ Monsieur Thierry JUNIN, responsable du service à la population
 - ☎ 06 45 46 08 97
 - ✉ thierry.junin@montpreschambord.fr

La commune Bauzy nomme un interlocuteur dans le cadre du projet ados itinérant sur le bassin du collège de Bracieux :

- ❖ Madame/Monsieur
 - ☎

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DE BAUZY

Article 6 : Durée et dénonciation

La présente convention débutera le 1^{er} janvier 2026. Elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois sur simple demande écrite (par mail ou par courrier).

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Les parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour trouver un accord amiable en cas de désaccord sur l'application de la présente convention.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
F-45000 Orléans
E-mail : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Tél : 02 38 77 59 00 – Fax : 02 38 53 85 16

DELIB N°1

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR LE POLE ADOS

DELIBERATION



PROJET DE DELIBERATION
n°1

Page 1 sur 1

CM du 21/05/2026

OBJET :

Convention 2026 avec la commune de Mont-près-Chambord « Pôle Ado »

Monsieur le Maire propose de poursuivre le partenariat avec la commune de Mont-Près-Chambord concernant le Pôle Ado pour l'année 2026. La convention permet aux adolescents de Bauzy de participer à des animations aux mêmes tarifs que les Montais. M. le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne un avis favorable à cette convention pour l'année 2026**
- **Accepte la répartition des charges telles qu'elles sont définies dans la convention,**
- **Charge Monsieur le Maire de signer la présente convention.**

CONVENTION AVEC MONT PRÈS CHAMBORD POUR L'ALSH
ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

CONTEXTE



CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE BAUZY
A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)
DE LA COMMUNE DE MONT-PRÈS-CHAMBORD

ENTRE

La commune de Mont-près-Chambord, représentée par son maire en exercice, Monsieur Philippe DUBOIS,

ET

La commune de BAUZY, représentée par son maire en exercice, Monsieur Henry LEMAIGNEN,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) liant les communes, la CAF, la MSA, le département et l'intercommunalité, il a été prévu la poursuite de l'activité d'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Mont-près-Chambord.

La commune de Bauzy, facilite l'accès de ses jeunes (3-11ans) au centre de loisirs sans hébergement organisé par la commune de Mont-près-Chambord.

La présente convention fixe les conditions par lesquelles la commune de Mont-près-Chambord ouvre ses activités de loisirs aux jeunes de la commune de Bauzy, en contrepartie d'une participation financière de la commune de Bauzy.

DELIB N°2

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR L'ALSH ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet

L'ALSH de la commune de Mont-près-Chambord accueillera les enfants de 3 à 11 ans de la commune de Bauzy durant les périodes d'ouvertures prévues dans le courant de l'année.

Les enfants de Bauzy bénéficieront des mêmes modalités d'accès au service que les enfants de Mont-près-Chambord :

- Mêmes tarifs,
- Mêmes priorités d'inscription.
- Mêmes informations des familles sur les accueils.

Article 2 : Moyens mis en œuvre par la commune de Mont-près-Chambord

La commune de Mont-près-Chambord mettra à disposition du service enfance tous les moyens nécessaires (moyens humains et matériels) à la mise en place d'animations et d'activités de qualité.

Le service enfance appliquera la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs et sera agréé auprès du Service Départemental à la Jeunesse et à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Les enfants de la commune de Bauzy demeurent sous la responsabilité de la commune de Mont-près-Chambord suivant les conditions fixées dans le règlement intérieur de la structure.

L'accueil de loisirs est situé 727 route des Grotteaux, à Mont-près-Chambord.

Des sorties extérieures seront organisées suivant le planning d'animations.

Les repas sont assurés par le restaurant scolaire de la commune de Mont-près-Chambord.

DELIB N°2

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR L'ALSH ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

Article 3 : Participation financière des familles

La participation des familles sera calculée sur la base des conditions tarifaires fixées par délibération du conseil municipal de Mont-près-Chambord, c'est-à-dire sur la base de leur quotient familial.

La facturation se fera mensuellement et sera établi à partir du dossier d'inscription et des journées réservées pour l'enfant.

Article 4 : Participation financière de la commune de Bauzy

Pour les familles hors communes, le tarif est augmenté de 50 %. Or, la commune de Bauzy s'engage à compenser à la commune de Mont-près-Chambord ce surcoût au prorata du nombre de journées de présences des enfants, afin de permettre aux familles de bénéficier d'un coût identique à celui des familles de Mont-près-Chambord.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente convention débutera le 1^{er} janvier 2026. Elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois sur simple demande écrite (par mail ou par courrier).

DELIB N°2
CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR L'ALSH
ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

COÛT POUR BAUZY

- Les dépenses associées à cette convention rentrent au compte de fonctionnement 65568
- En 2025 on a reçu les factures pour 2023 et 2024 pour un total de : 630,54€

PARTICIPATION ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2023 (47 JOURNEES)	COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD	0	0	0	157,46	157,46
PARTICIPATION FRAIS POLE ADOS 2023 (116 journées)	COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD	0	0	0	230,68	230,68
PARTICIPATION 2024 FRAIS ALSH (56 JOURS) ET POLE ADO (44 JOURS)	COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD	0	0	0	61,51	61,51
PARTICIPATION 2024 FRAIS ALSH (56 JOURS) ET POLE ADO (44 JOURS)	COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD	0	0	0	180,6	180,6

DELIB N°2

CONVENTION AVEC MONT PRES CHAMBORD POUR L'ALSH

ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

DELIBERATION



PROJET DE DELIBERATION
n°2

Page 1 sur 1

CM du 21/05/2026

OBJET :

Convention 2026 avec la commune de Mont-près-Chambord « ALSH »

Monsieur le Maire propose de poursuivre le partenariat avec la commune de Mont-Près-Chambord concernant l'Accueil de Loisirs sans hébergement pour l'année 2026. La convention permet aux enfants de Bauzy de participer à des animations aux mêmes tarifs que les Montais. M. le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne un avis favorable à cette convention pour l'année 2026**
- **Accepte la répartition des charges telles qu'elles sont définies dans la convention,**
- **Charge Monsieur le Maire de signer la présente convention.**

HISTORIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE 2017- 2026

01/09/2017 - 31/08/2018	Pierre Yves CLEMOT	CDD	C2/1	35h	Administratif/Compta/RH
01/09/2018 - 31/08/2019	Pierre Yves CLEMOT	CDD	C2/2	35h	Administratif/Compta/RH
01/09/2019 - 31/08/2020	Pierre Yves CLEMOT	CDD	C2/2	35h	Administratif/Compta/RH
01/09/2020 - 31/08/2023	Pierre Yves CLEMOT	CDD	C2/6	35h	Administratif/Compta/RH
01/09/2023 - 30/11/2023	Pierre Yves CLEMOT	CDI	C2/6	35h	Administratif/Compta/RH
Novembre 2023	30/11/2023 LICENCIEMENT DE PIERRE YVES CLEMOT POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE				
Décembre 2023	FONCTION COMPTA RH ASSURÉE PAR ISABELLE SUC DU CDG				

HISTORIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE 2017- 2026

Décembre 2023	CONSEIL. MUNICIPAL DU 13/12/2023 CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE À MI TEMPS (17,5H) ET VALIDATION CONVENTION AVEC CCGC POUR LA FONCTION COMPTA/RH				
Février 2024	A COMPTER DE MI FÉVRIER 2024 PRISE EN CHARGE DE LA FONCTION COMPTA/RH PAR PATRICIA LELOUP (SUITE SIGNATURE CONVENTION AVEC LA CCGC) 1 JOURNÉE PAR SEMAINE				
01/03/2024 - 31/12/2024	Justine MUNIER	CDD	C2/3	17,5h	Administratif
01/01/2025 - 31/12/2025	Justine MUNIER	CDD	C2/3	21h	Administratif
01/01/2026 - 30/06/2026	Justine MUNIER	CDD	C2/3	21 h	Administratif

CONTEXTE

À ce jour les missions du secrétariat de mairie sont assurées par deux agents:

- Un agent contractuel à raison de 21h par semaine.
- Un agent conventionné avec la CCGC à raison de sept heures par semaine.

Pour des raisons d'efficacité et de pérennité, nous souhaitons faire évoluer cette situation vers un seul poste assurant toutes les missions :

- Service à la population : accueil du public, état civil, élections, cimetière, urbanisme, recensement,
- Classement et archivage.
- Préparation et organisation des conseils municipaux.
- Rédaction et transmission des délibérations et arrêtés.
- Préparation, élaboration, exécution et suivi du budget de la commune.
- Suivi des marchés publics et des subventions.
- Gestion de la comptabilité.
- Gestion des ressources humaines (2 agents).
- Assistance aux élus (secrétariat du maire et des élus).
- Communication (Gazette de Bauzy, Panneau-Pocket, site internet, page Facebook...).

ACTIONS

Pour cela, nous devons créer un poste de secrétaire général de mairie. Ce poste aura les caractéristiques suivantes :

- conforme à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie
- Agent contractuel de catégorie B
- Grade : Rédacteur; Echelon : 4 ; Indice Majoré : 376
- Poste à temps complet (35h/semaine)

Dès le poste validé par le CDG41 publier l'offre d'emploi correspondante pendant une durée légale d'un mois

Recruter un agent pour prise de poste le 1er Juillet

Nous prévoyons un « tuilage » de 6 mois pour la formation Compta/RH

Le coût prévisionnel pour la commune est d'environ 3000€/mois soit 36K€/an. Ce coût prévisionnel a été intégré au budget 2026

DELIBERATION



PROJET DE DELIBERATION
n°3

Page 1 sur 2

CM du 21/05/2026

OBJET :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants et autorisant le recrutement d'un contractuel

(Article L. 332-8 7° du Code général de la fonction publique)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.7° et L. 313-1 ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création à compter du **1^{er} juillet 2026** au tableau des effectifs d'un emploi de secrétaire général(e) de mairie correspondant au grade de Rédacteur catégorie B, pour 35 heures hebdomadaires ;



PROJET DE DELIBERATION
n°3

Page 2 sur 2

CM du 21/05/2026

PRÉCISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans maximum dans les conditions de l'article L. 332-8 7° pour assurer les missions de secrétaire général(e) de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants, essentielles au bon fonctionnement de la collectivité ;
- que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- que l'agent recruté par contrat devra justifier au minimum d'une formation en rapport avec le métier de secrétaire général(e) de mairie et/ou d'une expérience professionnelle dans cet emploi similaire ;
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence l'indice brut ...de la grille indiciaire du grade de Rédacteur Territorial et assortie du régime Indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 21 décembre 2022 ;
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le Code général de la fonction publique et le décret n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;

DIT

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

DELIB N°4

AUTORISATION SIGNATURE MANDAT DE VENTE

CONTEXTE

Sur le lotissement Prés aux Blés 2 il nous reste un terrain à vendre

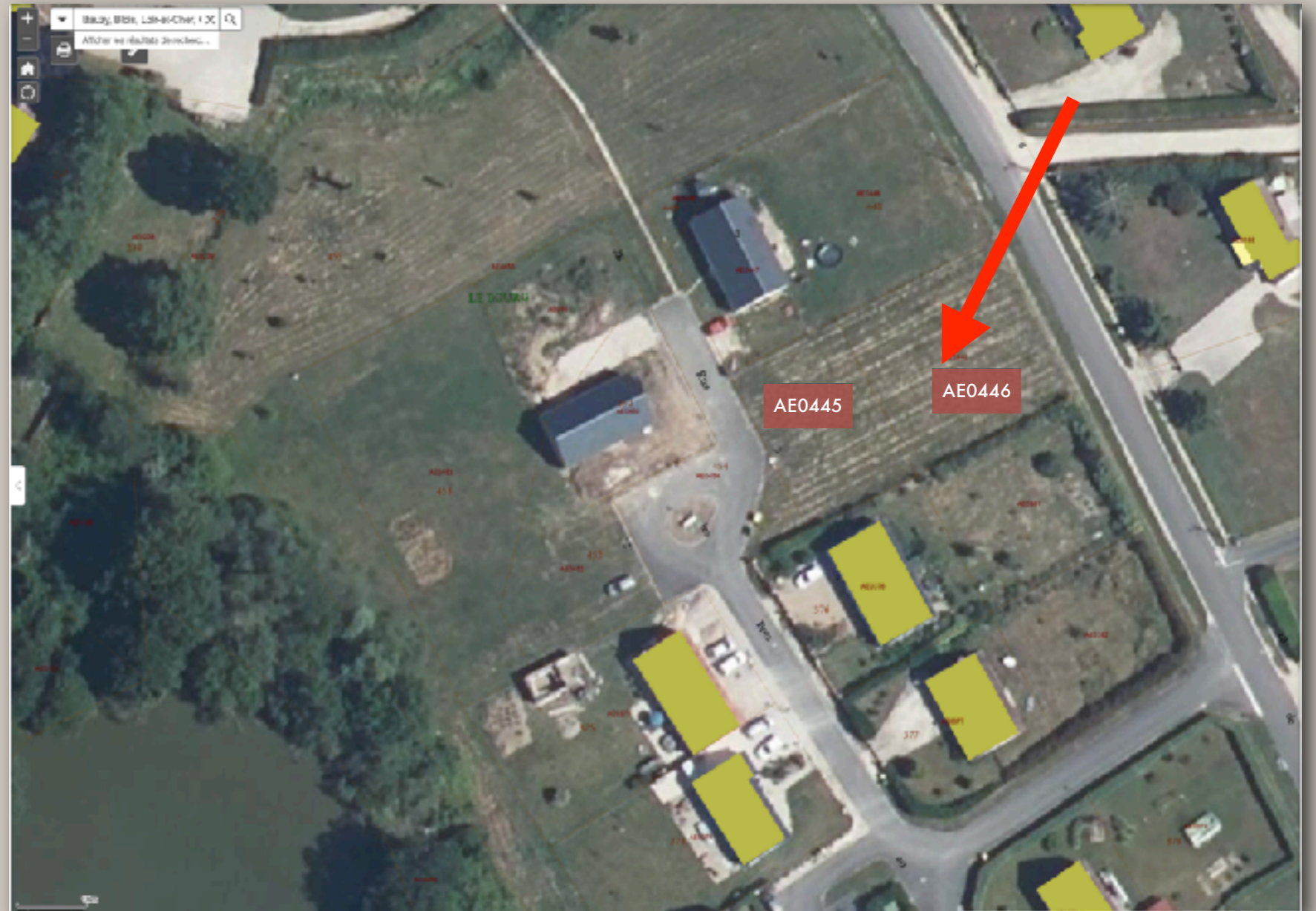
Lot 1

non constructible : 632M2

constructible: 436M2

surface totale: 1068M2

Prix : 25 000 € TTC



DELIB N°4

AUTORISATION SIGNATURE MANDAT DE VENTE

DELIBERATION



PROJET DE DELIBERATION
n°4

Page 1 sur 2

CM du 21/05/2026

OBJET :

Signature mandat de vente non exclusif

La commune de BAUZY est propriétaire d'un lot invendu au lotissement les prés aux Blés 2 cadastré section AF0445 (constructible) et AF0446(non constructible). Il est rappelé que ce lot n'a pas trouvé preneur depuis de nombreuses années. Afin de clôturer ce lotissement, il est proposé à l'agence **IAD France représentée par Mr Julien BACHELOT** la mise en vente de ces biens dans les conditions définies ci-après.

Ce mandat confère à son mandataire le pouvoir de rechercher un acquéreur et de faire toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents en vue de vendre les biens immobiliers.

La rémunération du mandataire se fera par une commission proportionnelle au prix de vente et sera supportée exclusivement par l'acquéreur.

Aucune somme ne sera versée par la Ville. Le présent mandat n'est pas un marché public.

Dans le cas où aucun acquéreur ne serait trouvé pendant la durée du mandat, aucune rémunération ne sera due au mandataire par la Ville.

Le prix de vente est fixé à 25 000€ TTC (net vendeur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la commune de Bauzy accorde un mandat non exclusif de vente concernant le lot invendu du lotissement les Prés aux Blés 2



PROJET DE DELIBERATION
n°4

Page 2 sur 2

CM du 21/05/2026

- D'autoriser Monsieur le maire à consentir un mandat de vente non exclusif auprès de l'agence **IAD France représentée par Mr Julien BACHELOT** pour la vente du lot invendu du lotissement les Prés aux blés 2

DELIB N°5

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

CONTEXTE

Lors du conseil municipal du 29 Avril dernier nous avons désigné deux membres pour la CLECT. Il s'agissait de

- Membre titulaire : Henry LEMAIGNEN
- Membre suppléant : Véronique LEROUX

Cette désignation doit être entérinée par une délibération du conseil municipal

DELIB N°5

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

DELIBERATION



PROJET DE DELIBERATION

Page 1 sur 2

n°5

CM du 21/05/2026

OBJET :

Désignation des membres au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Grand Chambord

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit la création, entre l'EPCI et ses communes membres, d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Cette commission permanente, composée de représentants des communes membres, a pour mission d'évaluer les transferts de compétences afin de permettre l'ajustement des attributions de compensation.

Par délibération en date du 4 mai 2026, le Conseil communautaire du Grand Chambord a déterminé la composition de la CLECT en proposant une représentation égalitaire de chacune des communes au sein de cette instance. Ainsi, chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, pour la durée du mandat. Ce qui porte le nombre de membres de la commission à 16 titulaires et 16 suppléants.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner :

- Monsieur Henry LEMAIGNEN en qualité de titulaire,
- Madame Véronique LEROUX en qualité de suppléante

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Grand Chambord :
 - Monsieur Henry LEMAIGNEN en qualité de titulaire,
 - Madame Véronique LEROUX en qualité de suppléante
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL BAUZY JEUDI 21 MAI 2026

POINT FINANCIER

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

PRESENTATION BUDGET 2026

BUDGET INVESTISSEMENT 2026						
29/01/2026 : version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 : Version validée en Commission finances n°2 11/02/2026 : Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu du hors taxe 15/03/2026 : Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale de 15000 à 25000						
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement						
		Prévisions D-Fonc Résultats 2025		Prévisions I-Inv Résultats 2025		
	Investissement	30 052,82 €			14 521,71 €	
	Fonctionnement	50 811,54 €			41 955,42 €	
	Cumul Invest + Fonctionnement	80 864,36 €			56 477,13 €	
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT						
Compte	DEPENSES	PREVU	PAR 2026	RECETTES	PREVU	Avance 2025
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excédent Inv n-1	14 521,71 €	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €				
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €				
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Pays des châteaux	6 000,00 €	
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €			
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €				
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €		13461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €	3205,53 €
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €		13251-FDC COMCOM sur Cimetière (21370)	10 685,00 €	10685,00 €
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €				
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €	
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €	
				13251- FDC COMCOM sur enfouissement	2 473,00 €	
				1323- Subvention DDSR sur enfouissement	12 500,00 €	
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €		1323- Subvention DDSR sur Grille (fin S1 2026)	3 000,00 €	
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €		1323- Subvention Amendes de police (en attente)	1 000,00 €	
				10222 - FCTVA 2025	4 000,00 €	
	Sous Total Compte 21	109 292,00 €		1068 -Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,48 €	
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €	
	TOTAL RESTE A REALISER 2025		4 116,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €	

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

- PRESENTATION BUDGET 2026

EMPRUNT DESTINÉ À FINANCER
L'OPÉRATION COEUR DE VILLAGE
50000€ SUR 10 ANS
2017 - 2026

DERNIÈRE ANNÉE

BUDGET INVESTISSEMENT 2026						
<small>29/01/2026 Version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 Version validée en Commission financière n°2 11/02/2026 Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) à 05/03/2026 Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale 15000</small>						
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement						
		Prévisions Différentiels 2026		Prévisions Différentiels 2025		
Investissement		30 052,82 €				
Fonctionnement		50 811,54 €				
Cumul Invest + Fonctionnement		80 864,36 €		20 911,23 €		

Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT						
Compte	DEPENSES	PREVU	PAR 2026	RECETTES	PREVU	Avance 2025
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		0001 - Excédent Inv n-1	14 521,71 €	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €				
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €				
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Pays des châteaux	6 000,00 €	
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €			
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €				
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €				
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €				
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €				
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €				
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €				
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €				
Sous Total Compte 21		109 292,00 €		1068 - Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,46 €	
TOTAL DEPENSES EXERCICE		128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €	
TOTAL RESTE A REALISER 2026		4 116,00 €				
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €	

COEUR DE VILLAGE				
Colonne1	CAPITAL Remboursé	Capital Restant	INTERETS Remboursé	Annuité
TOTAL 2017	4 743,42 €	45 256,58 €	572,03 €	5 315,45 €
TOTAL 2018	4 798,69 €	40 457,89 €	504,15 €	5 302,84 €
TOTAL 2019	4 854,60 €	35 603,29 €	448,24 €	5 302,84 €
TOTAL 2020	4 911,16 €	30 692,13 €	391,68 €	5 302,84 €
TOTAL 2021	4 968,37 €	25 723,76 €	334,47 €	5 302,84 €
TOTAL 2022	5 026,26 €	20 697,50 €	276,58 €	5 302,84 €
TOTAL 2023	5 084,82 €	15 612,68 €	218,02 €	5 302,84 €
TOTAL 2024	5 144,05 €	10 468,62 €	158,78 €	5 302,84 €
TOTAL 2025	5 203,98 €	5 264,64 €	98,86 €	5 302,84 €
TOTAL 2026	5 264,64 €	0,00 €	38,23 €	5 302,87 €
TOTAL	50 000,00 €		3 041,04 €	53 041,04 €

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

PRESENTATION BUDGET 2026

LOGICIEL DE GESTION
COMPTA -RH - ETAT CIVIL-
ELECTIONS

BUDGET INVESTISSEMENT 2026						
<small>29/01/2026 Version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 Version validée en Commission financière n°2 11/02/2026 Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu de 15000,2026 Modification du montant grille a cils Mobile F. cils Ralle commun avec 15000 à 25000</small>						
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement						
		Prévisions Réelles 2025		Prévisions Réelles 2025		
	Investissement	30 052,82 €				34 521,71 €
	Fonctionnement	50 811,54 €				41 955,42 €
	Cumul Invest + Fonctionnement	80 864,36 €				76 477,13 €
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT						
Compte	DEPENSES	PREVU	PAR 2026	RECETTES	PREVU	Avance 2025
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excedent Inv n-1	14 521,71 €	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €				
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €				
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Pays des châteaux	6 000,00 €	
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €			
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €				
		72,00 €		13461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €	3 205,53 €
		20,00 €		13251-FDC COMCOM sur Cimetière (21370)	10 685,00 €	10 685,00 €
		00,00 €				
		00,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €	
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €	

ANNEXE
LOGITHEQUE - PROXIMITE

- LES COMPTABILITES :
M14, M57
M4, M41, M42, M43, M49
- GESTION DES EMPRUNTS
- GESTION DE L'INVENTAIRE
- GESTION DES AMORTISSEMENTS
- GESTION DES SUBVENTIONS
- GESTION DE LA PAYE
- GESTION DU PERSONNEL
- GESTION DES CARRIERES
- GESTION DES ABSENCES
- DSN
- DECISIONNEL, TABLEAUX DE BORD
- GESTION ETAT CIVIL
- GESTION DES TABLES ANNUELLES ET DECENNALES
- GESTION DES ELECTIONS POLITIQUES ET JURES D'ASSISES
- GESTION DU CIMETIERE (1)
- GESTION DU RECENSEMENT CITOYEN
- GESTION DES CITOYENS
- GESTION DES DELIBERATIONS ET ARRETES
- GESTION DES SALLES ET RESERVATIONS
- FORMULAIRES ADMINISTRATIFS
- GESTION DU CADASTRE (2)
- FACTURATIONS DIVERSES
- FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

ECHEANCIER DE FACTURATION

(MAIRIE DE BAUZY)

Période du 15/10/2024 au 14/10/2025 (En 2025)

2 011.50 € HT

223.50 € HT

Période du 15/10/2025 au 14/10/2026 (En 2026)

2 011.50 € HT

223.50 € HT

Période du 15/10/2026 au 14/10/2027 (En 2027)

2 011.50 € HT

223.50 € HT

(1) licence d'utilisation des Logiciels.

Les tarifs indiqués en HT s'entendent TVA en sus au taux en vigueur.

132 722,64 €	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €
--------------	----------------------------------------------	--------------

(1) Hors numérisation, intégration et maintenance du plan.
(2) Nécessite l'acquisition de la licence MapXtreme d'Alliance Info

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

- PRESENTATION BUDGET 2026

BUDGET INVESTISSEMENT 2026					
<small>29/01/2026 Version initiale validée à la commission financière du 09/09 06/02/2026 Version validée en Commission financière n°2 11/02/2026 Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu du hors taxe 15/03/2026 Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale de 15000 à 25000</small>					
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement					
		Prévisions Brutes 2025		Réalisation Brutes 2025	
Investissement		30 052,82 €			
Fonctionnement		53 811,54 €			
Cumul Invest + Fonctionnement		83 864,36 €			
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT					
Compte	DEPENSES	PREVU	RAR 2026	RECETTES	PREVU
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excédent Inv n-1	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €			
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €			
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Bois des châteaux	6 000,00 €
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €		
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €			
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €		13461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €		13251-FDC COMCOM	
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €			
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €
				13251- FDC COMCOM sur enfouissement	2 473,00 €
				1323- Subvention DDSR sur enfouissement	12 500,00 €
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €		1323- Subvention DDSR sur Grille (fin S1 2026)	3 000,00 €
				1323- Subvention Amendes de police (en attente)	1 000,00 €
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €			
				10222 - FCTVA 2025	4 000,00 €
				1068 -Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,46 €
	Sous Total Compte 21	109 292,00 €			
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €
	TOTAL RESTE A REALISER 2026		4 116,00 €		
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €

LOT1 PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
RAR PRÉVU : 4116
PAYÉ : 2928

LOT2 RELEVAGE
COÛT RÉEL
39521

LOT3
AMENAGEMENTS:
8520
ENGAZONNEMENT
?

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

- PRESENTATION BUDGET 2026

BUDGET INVESTISSEMENT 2026					
<small>29/01/2026 Version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 Version validée en Commission financière n°2 11/02/2026 Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu du hors taxe 15/03/2026 Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale de 15000 à 25000</small>					
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement					
		Prévisions Brutes 2025		Réalisation Brutes 2025	
Investissement		30 052,82 €			
Fonctionnement		53 811,54 €			
Cumul Invest + Fonctionnement		83 864,36 €			
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT					
Compte	DEPENSES	PREVU	RAR 2026	RECETTES	PREVU
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excédent Inv n-1	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €			
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €			
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Bois des châteaux	6 000,00 €
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €		
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €			
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €		13461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €		13251-FDC COMCOM	
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €			
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €
				13251- FDC COMCOM sur enfouissement	2 473,00 €
				1323- Subvention DDSR sur enfouissement	12 500,00 €
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €		1323- Subvention DDSR sur Grille (fin S1 2026)	3 000,00 €
				1323- Subvention Amendes de police (en attente)	1 000,00 €
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €			
				10222 - FCTVA 2025	4 000,00 €
				1068 -Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,46 €
	Sous Total Compte 21	109 292,00 €			
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €
	TOTAL RESTE A REALISER 2026		4 116,00 €		
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €

LOT1 PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
RAR PRÉVU : 4116
PAYÉ : 2928

LOT2 RELEVAGE
COÛT RÉEL
39521

LOT3
AMENAGEMENTS:
8520
ENGAZONNEMENT
?

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

- PRESENTATION BUDGET 2026

BUDGET INVESTISSEMENT 2026						
<small>29/01/2026 Version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 Version validée en Commission financière n°2 11/02/2026 Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu du hors taxe 15/03/2026 Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale de 15000 à 25000</small>						
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement						
		Prévisions D-Fonc Réels 2025		Prévisions D-Fonc Réels 2025		
Investissement		30 052,82 €				34 527,71 €
Fonctionnement		53 811,54 €				41 957,46 €
Cumul Invest + Fonctionnement		83 864,36 €				76 485,17 €
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT						
Compte	DEPENSES	PREVU	PAR 2026	RECETTES	PREVU	Avance 2025
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excédent Inv n-1	14 521,71 €	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €				
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €				
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Pays des châteaux	6 000,00 €	
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €			
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €				
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €		12461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €	3205,53 €
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €		13251-FDC COMCOM sur Cimetière (21370)	10 685,00 €	10685,00 €
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €				
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €	
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €	
				13251- FDC COMCOM sur enfouissement	2 473,00 €	
				1323- Subvention DDSR sur enfouissement	12 500,00 €	
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €		1323- Subvention DDSR sur Grille (fin S1 2026)	3 000,00 €	
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €		1323- Subvention Amendes de police (en attente)	1 000,00 €	
				10222 - FCTVA 2025	4 000,00 €	
				1068 -Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,46 €	
	Sous Total Compte 21	109 292,00 €				
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €	
	TOTAL RESTE A REALISER 2026		4 116,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €	

FACTURE BEAUDOUX
22/04/2026
802€

POINT FINANCIER INVESTISSEMENT

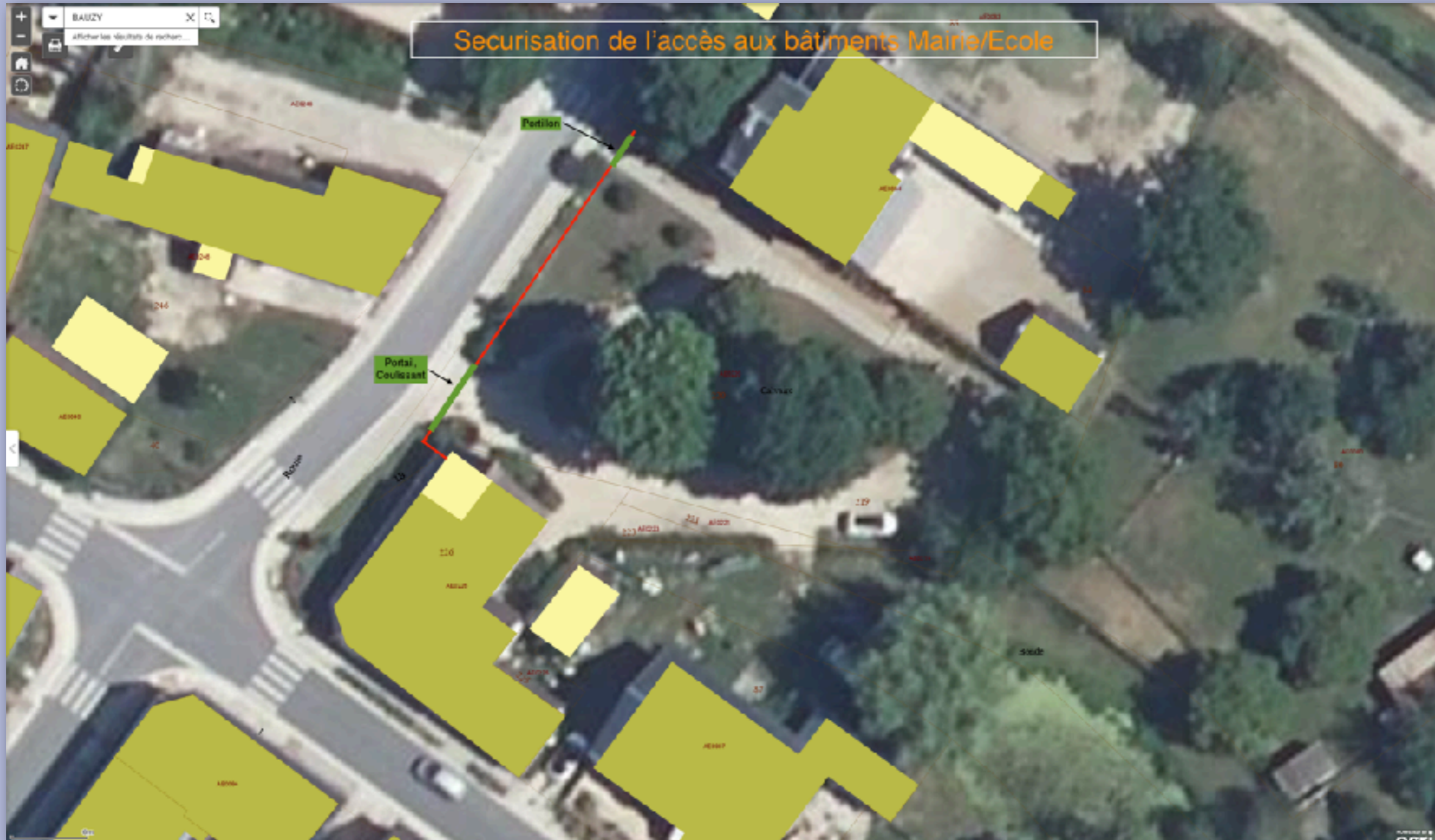
- PRESENTATION BUDGET 2026

BUDGET INVESTISSEMENT 2026						
29/01/2026 : version initiale validée à la commission financière du 09/02 06/02/2026 : Version validée en Commission finances n°2 11/02/2026 : Modification du montant Etude chaufferie bois pour mettre la TTC(11600) au lieu du hors taxe 15/03/2026 : Modification du montant Grille accès Mairie Ecole Salle communale de 15000 à 25000						
RESULTATS BRUTS 2025 - Investissement et Fonctionnement						
		Prévisions D-Fonc Résultats 2025		Prévisions I-Inv Résultats 2025		
	Investissement	30 052,82 €			14 521,71 €	
	Fonctionnement	50 811,54 €			41 955,42 €	
	Cumul Invest + Fonctionnement	80 864,36 €			56 477,13 €	
Budget Principal 2026 - INVESTISSEMENT						
Compte	DEPENSES	PREVU	PAR 2026	RECETTES	PREVU	Avance 2025
0001	Deficit Investissement n-1	0,00 €		001 Excédent Inv n-1	14 521,71 €	
0016	Emprunt (capital) Coeur de Village travaux 2016	5 264,64 €				
2051	Logiciels - segilog	2 450,00 €				
203	Etude Chaufferie Bois	11 600,00 €		1322 - Subvention Pays des châteaux	6 000,00 €	
203	Cimetière Lot1 Procédure administrative (Solde)		4 116,00 €			
2116	Aménagement Cimetière	55 792,00 €				
	Lot 2 Relevage des tombes	43 872,00 €		13461-Subvention DETR sur Cimetière (10865)	7 659,47 €	3205,53 €
	Lot 3 Installations et engazonnement	11 920,00 €		13251-FDC COMCOM sur Cimetière (21370)	10 685,00 €	10685,00 €
2183	Eclairage LED Plafond Ecole	1 000,00 €				
21538	Enfouissement Route de Neuvy	25 000,00 €		13461-Subvention DETR Enfouissement(20%)	4 944,00 €	
				1328- Subvention SIELC Lanternes	2 400,00 €	
				13251- FDC COMCOM sur enfouissement	2 473,00 €	
				1323- Subvention DDSR sur enfouissement	12 500,00 €	
212	Grille Accès Mairie Ecole Salle Communale	26 000,00 €		1323- Subvention DDSR sur Grille (fin S1 2026)	3 000,00 €	
2131	Divers et imprévu	2 500,00 €		1323- Subvention Amendes de police (en attente)	1 000,00 €	
				10222 - FCTVA 2025	4 000,00 €	
	Sous Total Compte 21	109 292,00 €		1068 -Excédent de Fonctionnement Capitalisé	63 539,48 €	
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	128 606,64 €		TOTAL RECETTES EXERCICE	132 722,64 €	
	TOTAL RESTE A REALISER 2025		4 116,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	132 722,64 €		TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	132 722,64 €	

CONSEIL MUNICIPAL BAUZY JEUDI 21 MAI 2026

QUESTIONS DIVERSES

SECURISATION ACCES MAIRIE ECOLE SALLE COMMUNALE



SECURISATION ACCES MAIRIE ECOLE SALLE COMMUNALE





CONSEIL MUNICIPAL BAUZY JEUDI 21 MAI 2026

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 8 JUILLET 2026